

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DAC 142 Subventions (6.000.000 euros) convention et avenant avec l'établissement public Cité de la musique – Philharmonie de Paris (19e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2018 DAC 620 en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 ;

Vu la convention annuelle d'objectifs relatif à l'attribution d'un acompte de 3.000.000 euros au titre de 2019 approuvée par délibération des 10,11, 12 et 13 décembre 2018 ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à convention relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement avec l'établissement public Cité de la musique – Philharmonie de Paris et une convention relative à une subvention d'équipement ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 19 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à l'établissement public Cité de la musique – Philharmonie de Paris, 211 avenue Jean Jaurès (19e), au titre de l'année 2019 est fixée à 6.000.000 euros, soit un complément de 3.000.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé, dont 200 000 euros en subvention d'équipement. Simpa : 181017, demandes 2019-07575 et 2019-07572.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'établissement public l'avenant à la convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention relative à l'attribution de subvention d'équipement, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de la Ville de Paris de 2019, pour 2.800.000 euros en fonctionnement et 200 000 en investissement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO